

Décision

Générale

colonial

## Décision n° n°16 Congés,

n°16

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
24 avril 1930

Numéro JO  
n° 401 du 30/04/1930

Date du numéro  
30 avril 1930

### TEXTE INTÉGRAL

un congé administratif de sept mois, à passer en France, est accordé à M.Brouillet (Gaston), commis du cadre local des postes, qui compte deux ans et quatre mois de séjour ininterrompu dans la colonie